



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alexandre tenue à hôtel de ville, au 453 rue St-Denis, le 16 janvier 2023, le Conseil a adopté le règlement 23-398, intitulé :

Règlement 23-398 établissant la répartition des coûts pour l'inspection de la canalisation et réparation des tassements du ruisseau Chartier, branche 6;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 453, rue Saint-Denis durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à [www.saint-alexandre.ca](http://www.saint-alexandre.ca)

Donné à Saint-Alexandre  
Le 18 janvier 2023

  
**Marc-Antoine Lefebvre**  
Directeur général et greffier-trésorier